



Conseil

Distr. générale
29 mai 2008
Français
Original : anglais

Quatorzième session

Kingston (Jamaïque)

26 mai-6 juin 2008

Décision du Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins concernant la candidature à l'élection au poste de Secrétaire général

Le Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins,

Agissant conformément à l'alinéa b) du paragraphe 2 de l'article 162 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer en date du 10 décembre 1982,

Propose à l'Assemblée la candidature suivante à l'élection au poste de Secrétaire général :

Nii A. Odunton (Ghana)

*Le 30 mai 2008
132^e séance*